

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CALES DE BITUME

Version: 39b

Date de révision: 26/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: CALES DE BITUME
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
SU 10 - PC 10
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA AG
Hårdlistrasse 1 – 2
8957 Spreitenbach
Suisse
Tél: +41 (0)56 418 59 30
Télécopie: +41 (0)56 418 59 31
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
2. 4. Autres dangers: Le liquide chaud peut causer de graves brûlures cutanées.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 - 67/548 avec leurs modifications et adaptations.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Refroidir immédiatement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu. Ne jamais enlever le bitume de la peau. Refroidir à l'eau.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Donnée non disponible.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Donnée non disponible.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Donnée non disponible.
4. 2. 4. Ingestion: Donnée non disponible.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CALES DE BITUME

Version: 39b

Date de révision: 26/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|---|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | Évacuer la zone. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Laisser solidifier.
Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. |
| 7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Étanchéité |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|--|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | Non applicable. |
| 8. 2. Contrôles de l'exposition: | |
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |
| 8. 2. 2. Protection des mains: | gants de protection contre la chaleur |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: | vêtements de protection à manches longues |
| 8. 2. 4. Protection des yeux: | Porter un appareil de protection des yeux/du visage |
| 8. 3. Mesure(s) d'hygiène: | Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CALES DE BITUME

Version: 39b

Date de révision: 26/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	solide
9. 1. 2. Couleur:	noir
9. 1. 3. Odeur:	caractéristique
9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	70°C
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	70 - 110°C (EN 1427)
9. 1. 7. Point d'éclair:	> 200°C (EN 22592 / EN 22719)
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1):	1,1
9. 1. 10. Viscosité:	Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	insoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune raisonnablement prévisible.
10. 4. Conditions à éviter:	Donnée non disponible.
10. 5. Matières incompatibles:	Donnée non disponible.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Donnée non disponible.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Donnée non disponible.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Donnée non disponible.
11. 2. 4. Ingestion:	Donnée non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Donnée non disponible.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Donnée non disponible.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Donnée non disponible.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Donnée non disponible.
12. 6. Autres effets néfastes:	Donnée non disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CALES DE BITUME

Version: 39b

Date de révision: 26/10/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|---|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. |
| 13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): | N° CODE: 17 03 02 |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|--|---|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport. |
| 14. 2. Numéro ONU: | Non applicable. |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non applicable. |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable. |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- | | |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement CE 1907-2006
Règlement CE 1272-2008
Règlement CE 790-2009
Règlement CE 453-2010 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: | Non applicable. |

16. AUTRES INFORMATIONS

- | | |
|---|--------------------------------|
| 16. 1. 1. Date de la première édition: | 10/08/2016 |
| 16. 1. 2. Date de la révision précédente: | 26/10/2016 |
| 16. 1. 3. Date de révision: | 26/10/2016 |
| 16. 1. 4. Version: | 39b |
| 16. 2. Réalisé par: | SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr |